

# Assurance crédit CIBC



## Aidez à protéger votre famille contre les imprévus

La protection d'assurance qui vous convient peut contribuer grandement à assurer votre protection financière et celle de votre famille. Nous offrons des produits d'assurance vie crédit et d'assurance crédit en cas d'invalidité ou de perte d'emploi qui vous protégeront pour le remboursement de votre prêt hypothécaire, marge de crédit personnelle (MCP), prêt personnel, carte de crédit et prêt PME\*. Un conseiller CIBC travaillera avec vous pour vous aider à prendre une décision éclairée et à choisir les solutions d'assurance crédit adaptées à votre vie.

\* L'assurance crédit en cas de perte d'emploi n'est pas offerte pour les marges de crédit personnelles CIBC ou les prêts aux entreprises CIBC, et l'assurance crédit en cas d'invalidité n'est pas offerte pour les prêts aux entreprises CIBC.

Prêt hypothécaire		Marge de crédit personnelle		
<b>Profitez des produits optionnels d'assurance crédit suivants :</b>				
Assurance invalidité pour prêt hypothécaire CIBC	Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus CIBC	Assurance vie pour prêt hypothécaire CIBC	Assurance invalidité Marge de crédit personnelle CIBC	Assurance vie Marge de crédit personnelle CIBC
<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du versement hypothécaire</li> <li>Économie de 5 % sur le taux de prime d'une assurance conjointe</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction ou remboursement du solde du prêt hypothécaire</li> <li>Économie sur le taux de prime de la deuxième personne d'une assurance conjointe, selon l'âge et le montant d'assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du paiement de la MCP de 3 % du solde impayé de la marge de crédit personnelle assurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du paiement de la MCP pour le solde impayé de la marge de crédit personnelle assurée</li> <li>Si vous avez l'assurance vie et l'assurance invalidité, les primes de l'assurance invalidité seront réduites de 10 %</li> </ul>
Assurance invalidité	Assurance combinée d'invalidité et de perte d'emploi	Assurance vie	Assurance invalidité	Assurance vie
<ul style="list-style-type: none"> <li>Versements hypothécaires couverts jusqu'à 3 000 \$ par mois selon le versement mensuel de capital et intérêt arrondi à la tranche de 100 \$ (période maximale de 24 mois, après une période d'attente de 60 jours)</li> <li>Indemnité maximale totale de 150 000 \$ par cas d'invalidité assuré (pour tous les prêts hypothécaires CIBC)</li> </ul>	<p><b>Invalidité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Même couverture que celle de l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire CIBC, plus :</li> </ul> <p><b>Perte d'emploi :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Versements hypothécaires couverts jusqu'à concurrence de 3 000 \$ par mois (période maximale de 6 mois, après une période d'attente de 60 jours)</li> <li>Indemnité maximale de 50 000 \$ par assuré et par cas de perte d'emploi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction ou remboursement du solde du capital non réglé (jusqu'à concurrence de 750 000 \$ pour tous vos prêts hypothécaires assortis d'une assurance vie)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prestation d'invalidité mensuelle correspond à 3 % du moindre des montants suivants à la date où vous devenez invalide (période maximale de 24 mois, après une période d'attente de 60 jours) : <ul style="list-style-type: none"> <li>le solde de fin de journée</li> <li>la limite de crédit</li> <li>la couverture maximale approuvée par Canada-Vie</li> </ul> </li> <li>le montant des prestations d'invalidité plafonnées</li> <li>200 000 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La prestation d'assurance vie correspond au moindre des montants suivants à la date de votre décès : <ul style="list-style-type: none"> <li>le solde de fin de journée</li> <li>la limite de crédit</li> <li>la couverture maximale approuvée par Canada-Vie</li> <li>le montant des prestations d'assurance vie plafonnées</li> <li>300 000 \$</li> </ul> </li> </ul>
<b>Primes :</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes sont perçues avec votre versement hypothécaire</li> <li>Les primes sont rajustées automatiquement si vous modifiez la fréquence de vos versements hypothécaires</li> <li>Exonération de prime pendant une période d'indemnisation d'invalidité ou par suite d'une perte d'emploi (après une période d'attente de 60 jours)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes sont perçues avec votre versement hypothécaire</li> <li>Les primes sont rajustées automatiquement si vous modifiez la fréquence de vos versements hypothécaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes sont prélevées dans votre compte MCP assuré seulement en cas de solde débiteur et figurent dans votre relevé mensuel</li> </ul>	
<b>Conditions d'admissibilité pour souscrire une assurance : L'admissibilité à certaines garanties peut être assujettie à des modalités supplémentaires.</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 65 ans</li> <li>Être emprunteur, coemprunteur ou caution du prêt hypothécaire CIBC</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 65 ans</li> <li>Être emprunteur, coemprunteur ou caution du prêt hypothécaire CIBC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 65 ans</li> <li>Être emprunteur, coemprunteur ou caution de la Marge de crédit personnelle CIBC</li> </ul>	

**Période d'examen :** Si vous annulez durant la période d'examen de 30 jours suivant la réception de votre certificat d'assurance, toute prime payée vous sera remboursée.

### Assurance crédit pour prêts hypothécaires CIBC et Assurance crédit pour Marge de crédit personnelle CIBC

L'assurance vie pour prêt hypothécaire CIBC, l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire CIBC, l'Assurance invalidité pour prêt hypothécaire Plus CIBC, l'Assurance vie pour Marge de crédit personnelle CIBC et l'Assurance invalidité pour Marge de crédit personnelle CIBC sont des assurances crédit collectives facultatives établies par **La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie)** et administrées par l'Assureur et la Banque CIBC. Ces produits d'assurance sont assujettis à des conditions d'admissibilité, à des restrictions et à des exclusions (qui sont des situations où l'indemnité est limitée ou n'est pas versée), qui sont affichées sur le site [cibc.com/francais](http://cibc.com/francais) et décrites dans le certificat d'assurance que vous recevez au moment de l'adhésion. La présente ne donne qu'une description générale. Les produits et leurs caractéristiques peuvent être modifiés en tout temps.

Les produits d'Assurance crédit CIBC peuvent contribuer à vous procurer une protection financière, pour vous-même et pour vos proches, dans le cas où il serait impossible d'effectuer un paiement si vous décédez, êtes atteint d'une invalidité ou perdez votre emploi.

Prêt personnel		Carte de crédit		Prêt aux entreprises
<b>Profitez des produits optionnels d'assurance crédit suivants :</b>				
<b>Assurance Protection-paiement CIBC – Prêt personnel CIBC</b>	<b>Assurance invalidité Prêts personnels CIBC</b>	<b>Assurance vie Prêts personnels CIBC</b>	<b>Assurance Protection-paiement CIBC<sup>MC</sup> – Carte de crédit CIBC</b>	<b>Assurance vie pour prêts aux entreprises et prêts agricoles CIBC</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du versement sur prêt (capital et intérêt)</li> <li>Assurance combinée d'invalidité et de perte d'emploi dans un forfait pratique assorti de l'Assurance Protection-paiement CIBC – Prêt personnel CIBC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du solde impayé du capital</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture du paiement minimum et du solde de la carte de crédit pour le titulaire principal</li> <li>Protection pour le conjoint offerte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couverture pour le montant assuré du solde impayé</li> <li>Couverture pour amputation accidentelle</li> </ul>	
<b>Assurance Protection-paiement Invalidité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse le montant du paiement en capital et intérêt de votre prêt contracté, ainsi que les primes d'assurance applicables, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ (après une période d'attente de 30 jours)</li> </ul> <b>Perte d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse l'intérêt sur le prêt pendant une période maximale de 6 mois par cas de perte d'emploi (après une période d'attente de 30 jours)</li> </ul>	<b>Assurance invalidité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse le montant du paiement en capital et intérêt de votre prêt contracté, ainsi que les primes d'assurance applicables, jusqu'à concurrence de 200 000 \$ (après une période d'attente de 30 jours)</li> </ul>	<b>Assurance vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse le solde impayé du capital jusqu'à concurrence de 200 000 \$</li> </ul>	<b>Prestation d'invalidité et en cas de perte d'emploi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour chaque période couverte par un relevé, la prestation correspond au montant le plus élevé entre :               <ol style="list-style-type: none"> <li>5 % du solde du dernier relevé de compte de carte de crédit émis avant la date de la perte d'emploi ou de l'invalidité, et</li> <li>le paiement minimum pour la période couverte par ce relevé (après la période d'attente applicable)</li> </ol> </li> </ul> <b>Prestation d'assurance contre les maladies graves (cancer, crise cardiaque ou AVC), d'assurance vie et d'assurance décès accidentel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prestation forfaitaire correspondant au solde du dernier relevé de compte de carte de crédit émis avant la date du diagnostic ou du décès, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ (après la période d'attente applicable)</li> </ul>	<b>Assurance vie</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse le solde assuré non réglé jusqu'à concurrence d'une prestation de décès maximale de 1 000 000 \$ par emprunteur, caution ou endosseur</li> <li>Indemnité maximale de 100 000 \$ en cas de mutilation par accident, sans frais supplémentaires</li> </ul>
<b>Primes :</b>				
<b>Invalidité :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Verse les primes applicables si vous êtes incapable de travailler</li> </ul> <b>Perte d'emploi :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes exigibles pendant la période d'indemnisation par suite d'une perte d'emploi sont exonérées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes sont perçues avec le paiement de votre prêt personnel</li> <li>Les primes sont rajustées automatiquement si vous modifiez la fréquence de vos versements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût de cette assurance pour le titulaire principal de la carte est de 0,99 \$ par tranche de 100 \$ du solde du dernier relevé de compte de carte de crédit, taxes applicables en sus</li> <li>Le coût de cette assurance pour le titulaire de carte principal et son conjoint est de 1,19 \$ par tranche de 100 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les primes sont calculées d'après le solde impayé</li> <li>Administration pratique au moyen de retraits automatiques dans votre compte CIBC</li> </ul>	
<b>Conditions d'admissibilité pour souscrire une assurance : L'admissibilité à certaines garanties peut être assujettie à des modalités supplémentaires.</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 65 ans</li> <li>Être emprunteur d'un prêt personnel CIBC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 70 ans</li> <li>Être emprunteur d'un prêt personnel CIBC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Être âgé entre 18 et 69 ans</li> <li>Avoir obtenu l'approbation pour une carte de crédit CIBC admissible</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être résident canadien</li> <li>Avoir 18 ans ou plus et moins de 70 ans</li> <li>Être emprunteur directement responsable, caution ou endosseur</li> </ul>	

**Période d'examen :** Si vous annulez durant la période d'examen de 30 jours suivant la réception de votre certificat d'assurance, toute prime payée vous sera remboursée.

#### Assurance crédit pour prêts personnels CIBC

L'Assurance vie pour prêts personnels CIBC, l'Assurance invalidité Prêts personnels CIBC et l'Assurance Protection-paiement CIBC – Prêt personnel CIBC sont des assurances crédit collectives facultatives établies par **La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (Canada-Vie)** et administrées par Canada-Vie et la Banque CIBC. Ces produits d'assurance sont assujettis à des conditions d'admissibilité, à des restrictions et à des exclusions (qui sont des situations où l'indemnité est limitée ou n'est pas versée), qui sont affichées sur le site [cibc.com/francais](http://cibc.com/francais) et décrites dans le certificat d'assurance que vous recevez au moment de l'adhésion. La présente ne donne qu'une description générale. Les produits et leurs caractéristiques peuvent être modifiés en tout temps.

#### Assurance Protection-paiement CIBC<sup>MC</sup> – Carte de crédit CIBC

Votre couverture en cas de perte d'emploi, d'invalidité et de maladie grave prend effet le 31<sup>e</sup> jour suivant la date de prise d'effet indiquée dans le certificat d'assurance. La couverture d'assurance vie et d'assurance décès accidentel prend effet à la date indiquée dans le certificat d'assurance. Les produits et leurs caractéristiques peuvent être modifiés en tout temps. La présente ne donne qu'une description générale. Certaines restrictions et exclusions s'appliquent. Un sommaire détaillé des modalités, conditions, garanties, restrictions, exclusions et autres dispositions figure dans le certificat d'assurance. L'Assurance Protection-paiement CIBC<sup>MC</sup> – Carte de crédit CIBC est une assurance crédit collective facultative établie par la **Compagnie d'assurance-vie Première du Canada** et administrée par cette dernière et la Banque CIBC.

#### Assurance vie pour prêts aux entreprises et prêts agricoles CIBC

L'Assurance vie pour prêts aux entreprises et prêts agricoles CIBC est une assurance crédit collective facultative établie par **Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (Desjardins)** et administrée par Desjardins et la Banque CIBC. Ces produits d'assurance sont assujettis à des conditions d'admissibilité, à des restrictions et à des exclusions (qui sont des situations où l'indemnité est limitée ou n'est pas versée), qui sont affichées sur le site [cibc.com/francais](http://cibc.com/francais) et décrites dans le certificat d'assurance que vous recevez au moment de l'adhésion. La présente ne donne qu'une description générale. Les produits et leurs caractéristiques peuvent être modifiés en tout temps.

# Un conseiller CIBC peut vous aider à choisir une assurance adaptée à votre vie

Trouvez la protection d'assurance qui vous aidera à protéger votre famille et vos finances. Un conseiller CIBC vous aidera à examiner la gamme de produits d'assurance crédit offerts par la Banque CIBC et à choisir ceux qui répondent le mieux à vos besoins.

En ce qui concerne votre mode de vie et celui de votre famille, vous êtes-vous posé les questions suivantes :

## Quelles seraient les répercussions sur votre mode de vie et celui de votre famille advenant :

- une perte de revenu si vous ou votre conjoint perdiez votre emploi?
- votre décès ou celui de votre conjoint?
- l'incapacité pour vous, ou pour un membre de votre famille dont vous dépendez, de continuer à travailler en raison d'une maladie ou d'une invalidité?

## Comment vous ou votre conjoint pourriez-vous :

- continuer à équilibrer le budget familial et à vous acquitter de vos obligations financières?
- continuer à soutenir votre famille?
- continuer à soutenir financièrement votre ou vos enfants pendant la durée de leurs études postsecondaires?
- avoir la certitude de ne pas épuiser votre épargne, ce qui vous empêcherait d'honorer vos obligations financières?

Ce ne sont que quelques exemples des hypothèses à envisager. Faites en sorte de vous mettre à l'abri, vous et vos proches, d'éventuelles pertes financières imprévues. La Banque CIBC peut vous aider à prendre une décision éclairée quant à l'importance de protéger votre mode de vie.

**Pour en savoir plus sur une Assurance crédit CIBC adaptée à votre vie, discutez avec un conseiller CIBC à votre centre bancaire CIBC, visitez le site [cibc.com/francais](http://cibc.com/francais) ou appelez au 1 800 465-CIBC (2422).**



**Remarque :** L'information contenue dans le présent document est de nature générale uniquement; il ne s'agit aucunement de conseils de placement ni de conseils précis de nature financière, comptable, juridique ou fiscale destinés à quelqu'un en particulier.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Banque CIBC.

« Assurance Protection-paiement CIBC » est une marque de commerce de la Banque CIBC.

La conception graphique du cube CIBC est une marque de commerce de la Banque CIBC.